



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent treizième session
Point supplémentaire 1 de l'ordre du jour

EB113/46 Corr.1
19 janvier 2004

Barème des contributions

Rapport du Directeur général

RECTIFICATIF

A la page 4 de l'annexe du document EB113/46, dans la colonne « OMS 2005 (sur la base du barème ONU 2004-2006) », pour Porto Rico, il convient de remplacer 0,0001 par **0,0010**.

= = =